

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le 14 avril 2025 à 20h à l'Hôtel-de-Ville au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure** suivant :

118, 8^e rang Ouest

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme :

- Largeur minimal d'un lot selon le règlement de lotissement 395-2021

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 27 mars 2025.


Dominique Giguère
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27^e jour du mois de mars 2025, entre 8h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 mars 2025.

